

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 décembre 2021 à 20 h 00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2021-12-834 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents

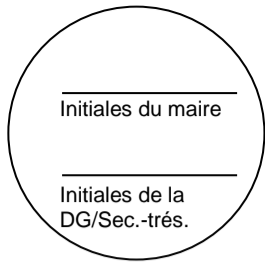
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
7. Déclaration des dons et autres avantages (art. 6 Loi éthique et déontologie-registre)
8. Dépôt des Déclaration des parties liées
9. Dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation de la Commission municipale du Québec
10. Affectations et transferts
11. Calendrier des séances du conseil
12. Nominations des conseillers pour les dossiers et comités 2022
13. Résolution de concordance et de courte échéance règlement d'emprunts 2021-04 et 2021-08



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

14. Résolution d'adjudication pour le règlement d'emprunt 2021-04 et 2021-08
15. Avis de motion règlement 2021-09 concernant la rémunération des élus et dépôt du projet de règlement 2021-09 concernant la rémunération des élus;
16. Avis de motion règlement 2022-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2022 et dépôt du projet de règlement 2022-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

17. Amélioration de la sécurité routière à l'intersection du 11^e rang et du Chemin Goshen
18. Résolution pour réduire la vitesse sur le 11^e Rang
19. Autorisation du paiement du décompte progressif no 2 relatifs aux travaux du rang 11
20. Autorisation de signature de réception définitive et paiement de la retenue pour les travaux de la rue Patrice
21. Résolution autorisant le paiement à Avizo pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux pour les travaux de la rue Patrice
22. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration subvention PAVL-PPA_CE dossier 00031410-1-42095 (05)-2021-04-28-46

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Résolution autorisant la signature de la servitude avec la Ville de Windsor pour le poste de suppression de Val-Joli no 1

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – novembre 2021
25. Dépôt procès-verbal du CCU du 15 novembre 2021
26. Dérogation mineure 2021-01
27. Renouvellement permis municipal pour travaux Cooptel

LOISIRS ET CULTURE

28. Résolution d'appui au projet de bibliothèque de Windsor
29. L'Étincelle – Vœux du temps des Fêtes

AUTRES

30. Affaires nouvelles et suivi
 - a. Demande étude bruit routier – réponse du MTQ
31. Deuxième période de questions
32. Correspondance
33. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2021-12-835 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

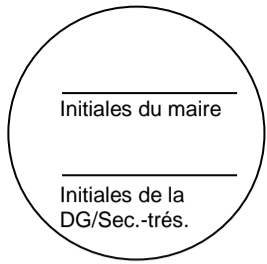
Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

2021-12-836 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

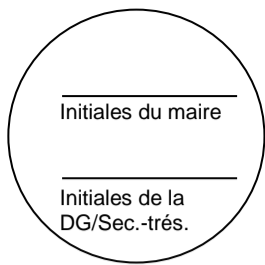
Liste des paiements émis(du 2021-11-12 au 2021-12-07)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque:

54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202100526	(I)	2021-11-19	723	AXION		156,44 \$
202100527	(I)	2021-11-19	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202100528	(I)	2021-11-19	28	HYDRO-QUEBEC		630,14 \$
202100529	(I)	2021-11-19	28	HYDRO-QUEBEC		298,06 \$
202100530	(I)	2021-11-19	28	HYDRO-QUEBEC		89,69 \$
202100531	(I)	2021-11-22	1422	Pavages Maska		348 938,42 \$
202100534	(I)	2021-11-22	1233	EUROVIA QUÉBEC		502 222,70 \$
202100535	(I)	2021-11-22	78	SINTRA INC		31 422,47 \$
202100539	(I)	2021-11-25	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-		90,00 \$
202100542	(I)	2021-11-25	1072	PHILIPPE LAPLANTE		60,00 \$
202100543	(I)	2021-11-25	899	JEAN-LUC TREMBLAY		60,00 \$
202100544	(I)	2021-11-25	322	CLUB OPTIMISTE DE		200,00 \$
202100545	(I)	2021-11-25	1249	ANDRÉ G. MATHIEU huissier		103,48 \$
202100546	(I)	2021-12-03	28	HYDRO-QUEBEC		27,77 \$
202100547	(I)	2021-12-03	28	HYDRO-QUEBEC		312,58 \$
202100548	(I)	2021-12-03	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202100553	(A)	2021-12-03	1030	LIGNES MASKA		4 087,36 \$
202100554	(I)	2021-12-03	475	ACIER DAVID SIMMONDS		305,15 \$
202100555	(I)	2021-12-03	1249	ANDRÉ G. MATHIEU huissier		103,18 \$
202100556	(I)	2021-12-03	1005	AVIZO EXPERTS-CONSEILS		9 823,29 \$
202100557	(I)	2021-12-03	789	ÉNERGIE SONIC INC.		633,83 \$
202100558	(I)	2021-12-03	1034	LES ENTREPRISES PHILIPPE		3 173,31 \$
202100559	(I)	2021-12-03	762	CONSTRUCTION DJL INC.		496,13 \$
202100560	(I)	2021-12-03	1355	EUROFINS ENVIRONEX		472,55 \$
202100561	(I)	2021-12-03	42	EXCAVATION J.G. NAULT		293,19 \$
202100562	(I)	2021-12-03	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		4 105,19 \$
202100563	(I)	2021-12-03	887	EXCAVATION MICHEL		758,84 \$
202100564	(I)	2021-12-03	359	GROUPE SIGNALISATION		3 920,69 \$
202100565	(I)	2021-12-03	977	IN-FO.CA		4 448,34 \$
202100566	(I)	2021-12-03	1078	JOSIANE PERRON		72,28 \$
202100567	(I)	2021-12-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		343,66 \$
202100568	(I)	2021-12-03	35	LOCATION WINDSOR INC.		323,84 \$
202100569	(I)	2021-12-03	1292	LONGUS ESTRIE - 8348871		220,97 \$
202100570	(I)	2021-12-03	30	MARTINEAU		376,89 \$
202100571	(I)	2021-12-03	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		476,47 \$
202100572	(I)	2021-12-03	89	RAYMOND CHABOT GRANT		3 449,25 \$
202100573	(I)	2021-12-03	678	SANI ESTRIE INC		7 259,60 \$
202100574	(I)	2021-12-03	62	VILLE DE WINDSOR		11 427,19 \$
202100575	(I)	2021-12-03	1084	WSP CANADA INC.		2 652,46 \$
202100576	(I)	2021-12-03	14	VIVACO groupe coopératif		216,99 \$
202100577	(I)	2021-12-03	32	INFOTECH		206,96 \$
202100537	(I)7997	2021-11-25	74	MINISTRE DES FINANCES		80 595,00 \$



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

202100538 (I)7998	2021-11-25	10	CHEVALIERS DE COLOMB	500,00 \$
202100540 (I)7999	2021-11-25	1325	MAISON DE LA FAMILLES	100,00 \$
202100541 (I)8000	2021-11-25	1321	ALAIN VIDAL	60,00 \$
202100549 (I)8001	2021-12-03	612	SERGE LOISELLE	50,00 \$
202100550 (I)8002	2021-12-03	1245	PORTES DE GARAGE	259,27 \$
202100551 (I)8003	2021-12-03	638	Fonds d'information sur le	25,00 \$
202100552 (I)8004	2021-12-03	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	97,09 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 1 026 151,20 \$

Total des chèques 87 493,88 \$

Total des dépôts direct 938 657,32 \$

1 026 151,20 \$

Total des paies émises(du 2021-11-12 au 2021-12-07)

Dépôt direct: 12 122,68 \$

Total: 12 122,68 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- les travaux de conversion de l'éclairage au DEL du parc du rang 10 sont terminés;
- Des travaux sondage de sol ont eu lieu afin de détecter le roc en vue des travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte;
- Nous avons toujours des problèmes au niveau du poste de surpression.
- Nous avons rencontré le ministère des Transports pour les dossiers du bruit des camions dans le rang 12 et pour la sécurité routière à l'intersection du 11^e rang et le chemin Goshen

b) Régie des incendies :Le conseiller Philippe Verly mentionne que la rencontre sur le budget aura lieu cette semaine.

c) Loisirs: La conseillère Johanne Maurice mentionne que l'activité Féerie de Noël en voiture a eu lieu ce samedi 4 décembre.

d) Dossier environnement :aucun sujet

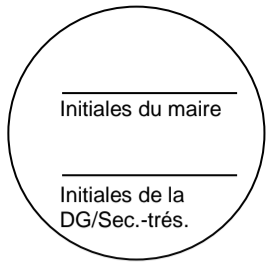
e) Trans-Appel : Le conseiller Gilles Perron mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 1^{er} décembre. Les statistiques à date de transport adapté pour Val-Joli pour l'année 2021 à date sont de 2187 transports comparativement à 1195 en 2020. Il semble que les sommes dues par le ministère des Transports ne soient pas encore versées, ce qui épuise le surplus cumulé de l'organisme. Il y aura élargissement de l'offre de transport collectif en 2022 et 2023 avec l'ajout de 2 lignes de transport partant de Richmond et de Valcourt. Le projet avance bien et vise essentiellement les travailleurs et les étudiants.

f) Urbanisme :

Le conseiller Philippe Verly mentionne que la dernière réunion a eu lieu le 156 novembre et a déjà été discutée au procès-verbal du 15 novembre.

7. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie concernant la déclaration des dons et autres avantages. Pour l'année 2021, aucun dons et avantage n'a été reçu. Ce registre sera déposé sur le site internet de la municipalité.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES PARTIES LIÉES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que les déclarations des parties liées des membres du conseil et des dirigeants ont été déposées à son bureau.

9. DÉPÔT DES DEUX RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les 2 rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation de la Commission municipale du Québec.

10. RÉOLUTION POUR AFFECTATIONS ET TRANSFERTS

Ce point est reporté

2021-12-837

11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui débiteront à 20 h les jours suivants :

- Lundi le 10 janvier
- Lundi le 7 février
- Lundi le 7 mars
- Mardi le 4 avril
- Lundi le 2 mai
- Lundi le 6 juin
- Lundi le 4 juillet
- Lundi le 15 août
- Mardi le 6 septembre
- Lundi le 3 octobre
- Lundi le 7 novembre
- Lundi le 5 décembre

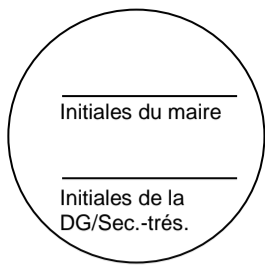
QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2021-12-838

12. NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer membres du conseil à certains comités et dossiers de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

D'entériner les nominations suivantes pour le mandat du conseil actuel :

Comité et dossiers	Rolland Camiré Maire	Sylvain Côté Siège #1	Philippe Verly Siège #2	Gilles Perron Siège #3	Raymond Côté Siège #4	Jonathan Morin Siège #5	Johanne Maurice Siège #6
Travaux publics et hygiène du milieu		X	X				
Loisirs, culture, familles et aînés					X	X	P
urbanisme			P	X			
finance					X		X
Dossier environnement				X			
Régie incendie, sécurité publique, SQ et sécurité civile	X		P				
Trans-Appel				P			

Le maire siège d'office sur tous les comités

X : siège sur le comité

P : préside certains comités

Au besoin un substitut peut être nommé

2021-12-839

13. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 649 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

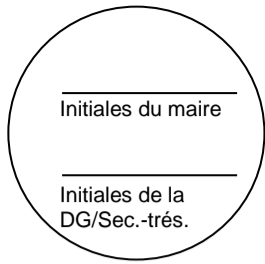
ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 649 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-04	275 000 \$
2021-08	374 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2021-04 et 2021-08, la Municipalité de Val-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu unanimement



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	49 700 \$	
2023.	50 800 \$	
2024.	51 800 \$	
2025.	53 000 \$	
2026.	54 100 \$	(à payer en 2026)
2026.	390 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2021-04 et 2021-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2021-12-840

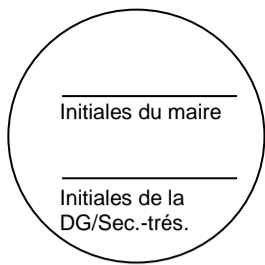
14. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 649 500 \$

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2021
Montant :	649 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2021, au montant de 649 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

49 700 \$	2,29000 %	2022
50 800 \$	2,29000 %	2023
51 800 \$	2,29000 %	2024
53 000 \$	2,29000 %	2025
444 200 \$	2,29000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,29000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

49 700 \$	1,15000 %	2022
50 800 \$	1,45000 %	2023
51 800 \$	1,75000 %	2024
53 000 \$	1,95000 %	2025
444 200 \$	2,10000 %	2026

Prix : 98,59900

Coût réel : 2,37793 %

3 -CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

49 700 \$	2,39000 %	2022
50 800 \$	2,39000 %	2023
51 800 \$	2,39000 %	2024
53 000 \$	2,39000 %	2025
444 200 \$	2,39000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,39000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

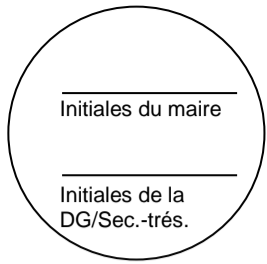
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté____, **appuyé par le** conseiller Philippe Verly **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-Joli accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2021 au montant de 649 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2021-04 et 2021-08. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le maire Rolland Camiré et la directrice générale Marie-Céline Corbeil soient autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

15. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2021-09 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-09 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Gilles Perron, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-09 concernant la rémunération des élus
- dépose le projet du règlement numéro 2021-09 intitulé règlement numéro 2021-09 concernant la rémunération des élus.

16. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022

Le conseiller Sylvain Côté, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-01 concernant taxation et la tarification pour l'année 2022
- dépose le projet du règlement numéro 2022-01 intitulé règlement numéro 2022-01 concernant taxation et la tarification pour l'année 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2021-12-841

17. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'INTERSECTION DU 11^E RANG ET DU CHEMIN GOSHEN

CONSIDÉRANT L'analyse sur les modifications à apporter pour améliorer la sécurité routière sur le 11^e Rang à l'intersection du chemin Goshen et les conclusions de la dernière rencontre tenue le 25 novembre entre la Municipalité et le ministère des Transports afin de renforcer la sécurité routière à l'intersection du 11^e rang et du Chemin Goshen;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

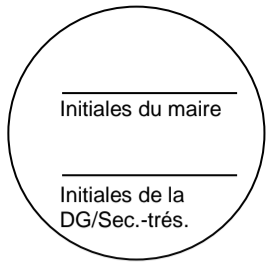
DE remplacer le panneau d'arrêt existant par un panneau d'arrêt lumineux à DEL alimenté de façon permanente. Un panneau solaire n'est pas recommandé à cet emplacement compte tenu des contraintes d'entretien et des heures de luminosité nécessaires au fonctionnement du panneau.

2021-12-842

18. MODIFICATION DE LA VITESSE SUR LE RANG 11.

CONSIDÉRANT L'analyse sur les modifications à apporter pour améliorer la sécurité routière sur le 11^e Rang à l'intersection du chemin Goshen et les conclusions de la dernière rencontre tenue le 25 novembre entre la Municipalité et le ministère des Transports afin de renforcer la sécurité routière à l'intersection du 11^e rang et du Chemin Goshen;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

D'abaisser de la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h sur le 11^e Rang sur sa partie du 11^e rang.

DE transmettre la présente résolution à la Ville de Windsor puisque le 11^e rang est également sous la responsabilité de la Ville de Windsor sur certains tronçons.

2021-12-843 19. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE DU RANG 11 (RIRL AN 3)

CONSIDÉRANT a recommandation de paiement du service d'ingénierie de la FQM pour le décompte progressif no 2 de la compagnie Eurovia pour les travaux de réfection et pavage des tronçons 101 et 102 du rang 11;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement du décompte no 2 au montant de 26 557.91\$ taxes incluses à Eurovia.

2021-12-844 20. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LE PAIEMENT DE LA RETENUE À EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PATRICE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'ingénieur Éric Gagnon de Avizo pour paiement de la retenue pour les travaux de la rue Patrice

CONSIDÉRANT QUE la visite de chantier pour l'acceptation définitive a été effectuée le 16 novembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat d'acceptation définitive par la directrice générale

D'autoriser le paiement de la retenue au montant de 3 681.29\$ taxes incluses à Eurovia.

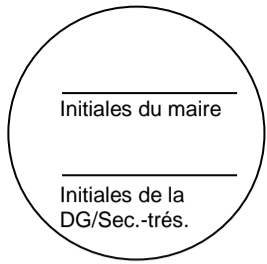
D'utiliser le surplus affecté pour infrastructures routières pour payer ce montant.

2021-12-845 21. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE DE AVIZO POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PATRICE

CONSIDÉRANT que AVIZO a soumis sa facture pour la surveillance de chantier et contrôle des matériaux pour les travaux de la rue Patrice

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement de la retenue au montant de 9823.29\$ taxes incluses à AVIZO;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

2021-12-846

D'utiliser le surplus affecté pour infrastructures routières pour payer ce montant.

22. RÉOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUBVENTION PAVL-PPA-CE DOSSIER 00031410-1-42095 (05)-2021-04-28-46

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyée par le conseiller Gilles Perron
il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 22 759\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

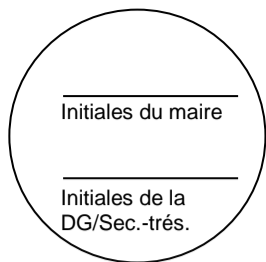
HYGIÈNE DU MILIEU

2021-12-847

23. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE AVEC LA VILLE DE WINDSOR POUR LE POSTE DE SURPRESSION VAL-JOLI NO. 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor accepte de consentir une servitude en faveur de la municipalité de Val-Joli pour l'aménagement d'un poste de surpression et pour l'installation de tuyaux requis pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur un lot lui appartenant;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de servitude préparé par la notaire Marie Marier selon les termes du contrat.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ
- Enquête pour raccordements inversés
- Test d'eau et conformité du réseau
- rencontre du CCU
- projet de modifications règlementaires
- suivi des projets domiciliaires sur le territoire
- Suivi infractions

Permis novembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2020	1	4	910 000	1	0
2021	1	7	252 000	3	0

25. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 15 NOVEMBRE 2021

La greffière-trésorière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 15 novembre 2021.

2021-12-848 26 DÉROGATION MINEURE 2021-01

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3678178, sis au 696, 10^e rang a fait une demande de dérogation mineure

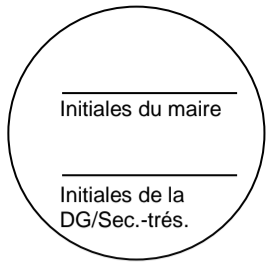
CONSIDÉRANT QU'; une demande dérogation a été déposée le 5 octobre 2021 par Noemi Nadeau de l'entreprise C-Projection concernant une tour de télécommunication de l'entreprise Xplornet;

CONSIDÉRANT QUE; la demande de dérogation mineure vise l'implantation d'une tour de télécommunication autoportante d'une hauteur de 50 mètres afin de remplacer une tour existante de 36 mètres de haut juxtaposant des installations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE; le lot 3 678 178 se situe dans la zone A-4

CONSIDÉRANT QUE; le 3^e alinéa de l'article 5.3 du règlement de zonage no. 2004-6 de la municipalité de Val-Joli indique : « *la hauteur maximale d'une infrastructure de télécommunication est fixée à 20 m.* »

CONSIDÉRANT QUE; la demande de dérogation est à l'effet de permettre la construction d'une tour de télécommunication de 50 mètres. La dérogation est de 30 mètres par rapport à ce qui est permis au règlement de zonage;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE; l'entreprise C-Projection a procédé à une consultation publique auprès des résidents vivant dans un rayon de 150 mètres de la future tour de télécommunication conformément aux dispositions de la circulaire CPC-2-0-03 d'Innovation, Science et Développement économique Canada, 5e édition;

CONSIDÉRANT QUE; la période de notification pour la consultation publique a débuté le 28 mai 2021 et qu'elle s'est terminée le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'; aucun commentaire n'a été reçu des citoyens concernés pour la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la municipalité de Val-Joli d'accorder la dérogation mineure à l'effet de permettre la construction d'une tour de télécommunication de 50 mètres sur le lot 3 678 178 sans condition.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à la majorité des membres présents

QUE la municipalité de Val-Joli accorde la dérogation mineure à l'effet de permettre la construction d'une tour de télécommunication de 50 mètres sur le lot 3 678 178 sans condition.

2021-12-849

27 DEMANDES DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PROJET 30-1427 DE COOPEL POUR INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE POUR LES ZONES S-08, S09 ET S12

CONSIDÉRANT QUE la demande de consentement municipal pour le projet 30-1427 demandé par CoopTel pour le déploiement de fibre optique est échu;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le renouvellement de la demande de consentement pour le projet 30-1427 demandé par CoopTel.

LOISIRS ET CULTURE

2021-12-850

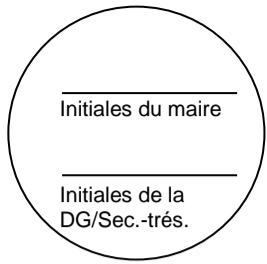
28. RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor souhaite agrandir les espaces de sa bibliothèque et que suite à plusieurs études, la Ville préconise un projet d'une construction neuve sur un terrain lui appartenant déjà ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide au développement des infrastructures culturelles* pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque municipale et que la Ville de Windsor s'est engagée à financer la partie non subventionnée du projet ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture permet à la Municipalité de Val-Joli d'avoir accès aux services et infrastructures de loisirs et culturels de la ville de Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli souhaite manifester son appui au projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Windsor.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 décembre 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal appuie la démarche de la Ville de Windsor concernant le projet de la nouvelle bibliothèque de Windsor.

2021-12-851 29. L'ÉTINCELLE-VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de Vœux du temps des Fêtes dans le journal L'Étincelle au montant de 159.25\$ plus taxes

30. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

30a. Demande étude bruit routier – réponse du MTQ

La greffière-trésorière dépose la réponse du ministère des Transports suite à sa demande d'aide pour l'étude du bruit routier dans le rang 11 selon la Politique sur le bruit routier.

31. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

La mère de Pascal Lussier, décédé dans l'accident du 18 août dernier à l'intersection du chemin Goshen et du 11^e rang, souhaite remercier le conseil municipal au nom de toute la famille et les proches de son fils pour la décision de remplacer le panneau d'arrêt par un panneau lumineux.

Un citoyen demande que la niveleuse passe 3 fois par année dans le 10^e rang compte tenu de l'état du chemin et du transport lourd.

32. CORRESPONDANCE

Aucune

2021-12-852 33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h35**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire